



SÂLES

ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les Quatre font

La Une



© Dominique Savary

SOMMAIRE

* Photo : Le Moléson	La Une
* Sommaire // Administration communale // Numéros utiles // Défibrillateur	p. 2
* Le mot du Syndic // Statistiques relatives au nombre d'exploitations et d'animaux depuis 1980, sur la commune de Sâles	p. 3-4
* Assemblée communale du mardi 13 mai 2025 // Résumé de l'Assemblée communale du mardi 10 décembre 2024 // Bourse d'étude et d'apprentissage	p. 5-6
* Comptes communaux 2024	p. 6 à 9
* Investissement complémentaire 2025 // Faux policiers et faux banquiers	p. 10
* Travaux en cours	p. 11
* Route de l'Abbé Bovet et secteur Mauborget - Les Barattes // Routes - Rappels de bonne conduite	p. 12
* Impôts communaux	p. 13
* Message du Conseil des parents // Vous êtes une personne férue d'histoire de Sâles ?	p. 14
* Message de la Commission seniors	p. 15
* Marché de Noël de l'EMS de la Sionge	p. 16
* Vœux du Conseil communal // Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »	p. 17
* Informations relatives à la qualité de l'eau	p. 18
* Les entreprises sâloises // Tenons les chiens en laisse // Agenda des manifestations	p. 19
* Page ouverte à... l'Union Paroissiale de Sâles	p. 20

Si vous consultez ce journal en ligne, cliquez sur les mots du sommaire, les numéros de pages, les adresses e-mail et web, afin d'accéder aux articles y relatifs ou aux contacts !

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50 // commune@sales.ch
commune-sales.ch

**Ouverte du lundi au vendredi
de 8h à 11h30 et de 13h à 16h**

Fermée le mercredi après-midi et

**du 28 juillet au 8 août 2025,
réouverture le 11 août 2025, à 8h**

*Nous vous remercions de votre
compréhension et vous souhaitons
d'ores et déjà un très bel été !*



NUMÉROS UTILES

Coupures d'eau
Service de piquet 24h/24
☎ 079 436 72 02

Hydrantes et fuites d'eau
Monsieur Yves Zbinden
☎ 079 204 30 82

Secours Sud Fribourgeois
Centrale d'alarme
☎ 118

DEFIBRILLATEUR

**En cas d'urgence, un défibrillateur
est
disponible au**

Centre sportif La Lisière

LE MOT DU SYNDIC

Chères habitantes, chers habitants de la Commune de Sâles,

La prochaine assemblée communale qui aura lieu le mardi 13 mai 2025 traitera tout spécialement des comptes 2024.

Vous trouverez, en pages 6 à 9, les comptes de résultats et des investissements ainsi qu'une analyse de ceux-ci, avec les justifications des écarts par rapport au budget.

Comptes 2024 et finances

Le compte de résultats boucle sur un résultat meilleur que prévu. Il nous permet de ne pas puiser dans la fortune de la commune. Il est conforme aux comptes de résultats présentés les années précédentes, mais la marge de manœuvre est faible...

Suite au refus de la population d'une fusion à 25, la Conférence des Syndics a mis en place un groupe de travail « Finances ». L'objectif de ce groupe est de :

- * Compiler les charges des principales associations du district
- * De mieux coordonner les investissements
- * De proposer une nouvelle péréquation

L'intégration des investissements déjà votés (nouveau centre sportif, investissement pour les nouveaux homes) ainsi que l'augmentation constante des coûts du Réseau Santé et la construction d'un nouveau CO laissent présager un avenir difficile pour les finances communales.

8 communes dont la nôtre se trouvent dans la fourchette haute entre CHF 0.828 et CHF 1.00 de coefficient d'impôt rendant difficile l'intégration des coûts à venir. Pour la plupart il s'agit de communes ayant une faible capacité financière (IPF proche de 80).

Ecoles

Le groupe de travail intercommunal (Sâles et Vaulruz) mis en place afin d'étudier l'évolution des effectifs scolaires s'est réuni à plusieurs reprises. Le travail n'est pas facile puisqu'il faut tenir compte de l'évolution prévisible de la population en fonction des nouvelles constructions envisagées (principalement sur la commune de Vaulruz). De plus, le projet doit être construit avec un dimensionnement correct et ce en tenant compte des bâtiments actuels. Nous devons nous entourer de professionnels afin de partir sur une base la plus juste possible.

Commerces et vie locale

Lors de la dernière assemblée, les 167 citoyens présents ont exprimé un soutien unanime à la proposition du Conseil communal d'acquérir le bâtiment de l'ancienne boulangerie de Sâles. L'objectif était de redonner vie à ce commerce de proximité et de contribuer ainsi à la vie du village. Il en avait été de même pour le projet de rénovation du Restaurant de la Couronne, un investissement qui visait également à revitaliser notre tissu local.

Cette mobilisation démontre clairement l'attachement des citoyens à investir dans l'avenir de notre commune et à préserver la vie villageoise. C'est dans ce même esprit qu'ils avaient précédemment soutenu l'investissement dans le Centre sportif et la Lisière, essentiel pour soutenir les activités des sociétés locales.

Aujourd'hui, il est crucial de continuer à témoigner de cet engagement, non seulement en votant dans les urnes, mais aussi en soutenant concrètement les commerces locaux en tant que client. Il s'agit d'un acte citoyen.

Elections 2026

Le 8 mars 2026, les citoyens de Sâles auront l'opportunité de choisir les futurs membres de leur Conseil communal. Le dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal est prévu jusqu'au 26 janvier 2026. Bien que cela puisse sembler loin, cette date approche rapidement !

Certains membres du Conseil communal ayant décidé de ne pas se représenter, des places se libèrent. C'est donc le moment idéal pour penser à l'avenir de notre commune et à la façon dont nous pouvons continuer à défendre ses intérêts. Un Conseil communal compétent, investi et motivé est essentiel pour faire avancer notre commune dans la bonne direction.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les responsabilités liées à cette fonction ou si vous avez des questions sur le processus électoral, n'hésitez pas à me contacter. Je suis à votre disposition pour vous fournir toutes les informations nécessaires.

Ensemble, faisons de Sâles une commune toujours aussi forte et dynamique !

Brèves

- * Participation à diverses séances concernant le volet éolien ;
- * Visite des élèves au camp de ski à la Lenk ;
- * Participation au Giron des musiques gruériennes et aux Rencontres des Jeunesses gruériennes, au Tir en campagne ainsi qu'à divers événements organisés par les sociétés locales ;
- * Participation à la Conférence des Syndiques et Syndics de la Gruyère ;
- * Participation à diverses Assemblées (EMS de la Sionge, Association régionale de la Gruyère (ARG), Association Intercommunale Sports en Gruyère (AISG), Option Gruyère, Gruyère Tourisme, CO de la Gruyère, Triage forestier de la Sionge, Curatelles SRG, etc.) ;
- * Suivi des attributions relatives aux parchets communaux ;

Diverses prises de positions : avant-projet de Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), avant-projet de loi modifiant la Loi sur la cyberadministration (Référentiel cantonal), projet d'ordonnance sur l'exécution des expulsions en matière de baux à loyer et à ferme non agricoles, avant-projet de loi modifiant la loi sur la justice (LJ), loi fédérale sur l'interdiction de se dissimuler le visage (LIDV), avant-projet de loi modifiant la loi sur les institutions culturelles de l'Etat, avant-projet de loi sur la promotion de la formation dans le domaine des soins, rapport de planification des soins de longue durée 2026 – 2030 et projet de règlement sur le climat.

Au nom du Conseil communal 2021-2026, Nicolas Hassler, Syndic

Statistiques relatives au nombre d'exploitations et d'animaux depuis 1980, sur la commune de Sâles

	<u>1980</u>	<u>1990</u>	<u>2000</u>	<u>2010</u>	<u>2020</u>	<u>2023</u>
Exploitations	88	87	71	61	45	47
Emplois total	270	244	207	157	144	153
Bovins	3 643	3 556	3 358	3 732	4 563	5 243
Equidés	15	12	38	19	47	48
Moutons	33	134	249	57	113	160
Chèvres	24	40	40	214	100	90
Porcs	2 599	4 422	2 499	2 882	2 243	3 049
Volailles	4 698	15 599	25 970	33 946	32 855	28 329
Autres animaux	184	99	67	22	46	33
Nombre total d'animaux	11 196	23 862	32 221	40 872	39 967	36 952



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 13 MAI 2025

**Les citoyen·ne·s de la commune de Sâles sont convoqué·e·s à
l'assemblée communale ordinaire qui se tiendra le**

**mardi 13 mai 2025, à 20h
à la grande salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2024
(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)
2. Comptes communaux 2024
 - 2.1 compte de résultats
 - 2.2 compte des investissements
 - 2.3 rapport de la commission financière
 - 2.4 vote
3. Investissement complémentaire 2025
 - 3.1 Crédit d'étude pour les bâtiments scolaires
4. Désignation de l'organe de révision pour la période 2025-2027
 - 4.1 présentation
 - 4.2 rapport de la commission financière
 - 4.3 vote
5. Divers

Tous les documents relatifs aux objets portés à l'ordre du jour de l'assemblée sont à disposition au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (mentionnées en page 2), ainsi que sur le site internet.

Le Conseil communal de Sâles



RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 10 DÉCEMBRE 2024

162 citoyen·ne·s ainsi que 5 non citoyen·ne·s étaient présent·e·s lors de la dernière réunion communale.

Présentation du nouveau Conseiller communal, remplaçant de Monsieur Sébastien Esseiva

À la suite de la démission de Monsieur Sébastien Esseiva, Conseiller communal, l'Exécutif a présenté son nouveau collègue, en la personne de Monsieur Cédric Barras.

Ce dernier est entré en fonction le 28 octobre 2024, pour la présente législature. Il est domicilié à Romanens, où il exerce la profession d'agriculteur. Monsieur Barras est en charge des dicastères :

- * de l'édilité
- * des routes
- * des forêts
- * du service du feu
- * protection civile et de l'ORCOC

Le Conseil communal lui a souhaité plein succès dans ses activités de Conseiller communal, sous les applaudissements de la foule.

Budget communal 2025

Le budget de résultats 2025 a été approuvé. Il prévoit un déficit estimé à CHF 35'312.65. Il en a été de même pour le budget d'investissements, qui se solde avec un excédent de charges de CHF 656'776.—, dont le même montant de reports d'investissements ainsi que le projet suivant, accepté par les personnes présentes :

* acquisition de la boulangerie de Sâles CHF 1'150'000.—

Adoption du règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value

Les communes sont invitées à mettre en place un règlement sur la taxe sur les plus-values, afin d'en percevoir une partie. Celle-ci s'applique dans plusieurs cas, disponibles dans le procès-verbal de la dite assemblée, sur le site internet de la commune.

Le principe de la taxe, tel qu'il est actuellement, reste inchangé avec l'instauration de ce règlement. Cette taxe est de 20% du montant de la plus-value totale. La commune ne percevait aucune part. Par l'instauration de ce document, elle peut prélever, au maximum, 25% de la taxe cantonale perçue et cela est rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

À savoir que pour la commune de Sâles, il n'y a pas de changement d'affectation ou de nouveau PAL prévu pour les prochaines années donc peu de taxes à percevoir. Les taxes seront utilisées pour différents aspects, également cités dans ledit PV.

Ce règlement n'engendre aucun frais supplémentaire pour les propriétaires. Il s'agit uniquement de percevoir une part pour la commune, afin que le canton n'en reçoive pas l'entier.

Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune remarque ni observation et fût approuvé.

Réception des citoyen·ne·s né·e·s en 2006

19 jeunes citoyen·ne·s de la commune sont né·e·s en 2006 : 14 étaient présent·e·s et 2 excusé·e·s.

BOURSE D'ETUDE ET D'APPRENTISSAGE



Nous rappelons que les étudiant·e·s et apprenti·e·s de la commune peuvent bénéficier d'une bourse communale de CHF 200.— par année scolaire, jusqu'à l'âge de 20 ans (durant l'année concernée).

Pour obtenir cette bourse, nous vous remercions d'apporter, à l'administration communale ou d'envoyer par email (adresse en page 2), une attestation de formation de la période en cours ainsi que vos coordonnées bancaires, **jusqu'au 31 août de l'année scolaire écoulée. Passé ce délai, la commune n'entre plus en matière.**

COMPTES COMMUNAUX 2024

Compte de résultats

Alors que le budget d'exercice 2024 prévoyait un déficit de CHF 164'243.—, les comptes y relatifs bouclent sur un bénéfice de CHF 117'546.11, soit une amélioration de CHF 213'986.89.

Les principales différences proviennent des produits des impôts. En effet, le poste « 9 – Finances et Impôts » a, à lui seul, généré une différence positive de CHF 211'833.42, soit :

- * CHF 202'536.43 d'impôts ordinaires, dont CHF 148'718.— de rappel (éléments non déclarés des années antérieures) ;
- * CHF 84'536.65 d'impôts spéciaux (contribution immobilière, gains immobiliers, successions, donations).

Les autres différences positives sont dues à des frais moins élevés sur les positions :

- * « 0 – Administration générale » ;
- * « 2 – Formation » ;
- * « 4 – Santé » ;
- * « 5 – Prévoyance sociale » ;
- * « 6 – Trafic et communications ».

D'une manière générale, cela correspond à des dépenses inférieures, notamment pour la participation aux frais scolaires et aux EMS.

Des augmentations de charges péjorent les finances communales. Il convient de relever des frais supplémentaires sous les positions citées en page suivante :

- * « 1 – Ordre et sécurité publics, défense » ;
- * « 3 – Culture, sport et loisirs » ;
- * « 7 – Protection de l'environnement et aménagement ».

Il s'agit de frais d'honoraires juridiques, qui n'ont jamais été aussi élevés, soit des frais d'avocats pour les parchets, à hauteur de CHF 10'650.00, et de CHF 6'191.00 pour le dossier éolien.

Nous notons aussi un supplément sur le Centre sportif (+ CHF 45'863.25) : l'augmentation du coût de l'électricité impacte les comptes à hauteur de CHF 17'554.—. Un montant de CHF 17'000.— a été affecté au changement des éclairages scéniques, car les pièces de rechange ne sont plus disponibles (obsolescence).

Un montant de CHF 23'038.05 a été alloué à la réserve pour l'eau potable, et CHF 168'580.— pour les eaux usées. Du côté des déchets, CHF 22'940.— de charges en plus ont été constatés, en raison de l'augmentation des quantités à évacuer (déchetterie + 21 tonnes et + 45 tonnes de branches), et des ristournes sur matières inférieures de CHF 7'820.—.

Compte des investissements

Les investissements relatifs aux réfections des Routes du Charpentier et forestière, sises à Maules, ainsi que l'achat du Pony sont terminés.

Ces derniers sont quelque peu en dessous des crédits votés. Alors que l'étude pour la Route forestière prévoyait des coûts de l'ordre de CHF 360'000.— et des subventions de CHF 200'000.—, soit un investissement net de CHF 160'000.—. Les coûts se sont élevés à CHF 297'657.— et les subventions à CHF 177'726.—. Nous avons aussi sollicité l'organisation de « Parrainage suisse pour les communes de montagne » (Schweizer Patenschaft für Berggemeinden) qui nous a octroyé un don de CHF 50'000.—. L'investissement final, à la charge de la commune, est de CHF 90'069.—.

Au patrimoine financier, les travaux relatifs à la rénovation de la toiture de la Halle d'exposition Agencement Magnin SA est aussi terminée. En raison d'absence de divers et imprévus, le compte en question boucle sur une différence positive de CHF 13'287.—.

Vous trouverez, en pages suivantes, les tableaux détaillés des comptes 2024.

Une explication plus précise vous sera fournie lors de la prochaine assemblée communale.

Les comptes de résultats, des investissements et le bilan figurent sur le site internet de la commune et sont à disposition au guichet communal durant les heures d'ouverture.

Nicolas Hassler, Syndic

COMPTE DE RESULTATS

Libellé des comptes	COMPTES 2024 MCH2	BUDGET 2024	Différences
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	- 563 786.90	- 571 762.59	Charges inférieures CHF 7'965.79
01 Législatif et exécutif	- 95 388.00	- 96 730.00	- Moins de dépenses que budgété
02 Services généraux	- 468 398.90	- 475 032.59	
1 ORDRE, SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	- 124 715.39	- 116 659.85	Charges supérieures CHF 8'055.54
11 Sécurité publique	-	-	- Honoraire d'avocat en augmentation (parquets)
14 Questions juridiques	- 72 063.55	- 61 320.65	
15 Service du feu	- 20 960.45	- 23 965.00	
16 Défense	- 31 691.39	- 31 374.20	
2 FORMATION	- 1 792 764.99	- 1 819 874.74	Charges inférieures CHF 27'109.75
21 Scolarité obligatoire	- 1 502 738.19	- 1 527 023.69	- Moins de charges dans bâtiments scolaires
22 Ecoles spécialisées	- 259 433.80	- 257 851.05	- Diminution coûts accueil extrascolaire (- enfants de Sâles)
			- Diminution coûts transports scolaires (- enfants de Sâles)
23 Formation professionnelle initiale	- 30 593.00	- 35 000.00	- Diminution charges, selon nombre d'apprentis
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	- 428 671.34	- 391 262.09	Charges supérieures CHF 37'409.25
32 Culture, autres	- 11 211.40	- 14 112.20	- Augmentation des charges d'électricité
34 Sports, loisirs	- 417 459.94	- 377 149.89	- Travaux d'entretien urgents au centre sportif (carrelage et éclairage)
4 SANTÉ	- 661 301.51	- 737 916.90	Charges inférieures CHF 76'615.39
41 Hôpitaux, EMS	- 383 348.16	- 451 882.90	- Meilleur résultat des comptes EMS La Sionge
42 Soins ambulatoires	- 276 610.30	- 284 665.00	- Remboursement excédent 2023, ambulances Sud Frib.
43 Prévention	- 474.05	- 500.00	
49 Santé publique non mentionnée ailleurs	- 869.00	- 869.00	
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	- 710 553.60	- 721 266.05	Charges inférieures CHF 10'712.45
52 Invalidité	- 409 720.90	- 413 697.45	- Diminution subventions aux crèches et école maternelle
53 Vieillesse et survivants	- 1 864.30	- 3 440.00	- Diminution de certaines charges liées
54 Famille et jeunesse	- 72 977.30	- 80 340.70	
55 Chômage	- 26 862.00	- 24 684.00	
57 Aide sociale et domaine de l'asile	- 199 129.10	- 199 103.90	
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	- 442 703.02	- 449 980.69	Charges inférieures CHF 7'277.67
61 Circulation routière	- 380 605.22	- 382 240.69	- Diminution des dépenses liées au trafic régional
62 Transports publics	- 62 097.80	- 67 740.00	
7 PROTECTION ENVIRON., AMÉNAGEMENT	- 116 160.31	- 102 297.86	Charges supérieures CHF 13'862.45
71 Approvisionnement en eau	-	-	- Augmentation quantité des déchets à traiter
72 Traitement des eaux usées	-	-	- Diminution des ristournes sur matériaux (selon marché)
73 Gestion des déchets	- 47 693.86	- 24 753.81	- Désaffectation de deux rangées au cimetière
74 Aménagements	- 7 189.29	- 8 578.74	
75 Protection des espèces et du paysage	- 158.65	- 3 600.00	
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	- 17 815.00	- 29 000.00	
77 Protection de l'environnement, autres	- 4 885.85	148.00	
79 Aménagement du territoire	- 38 417.66	- 36 513.31	
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	15 859.56	16 158.00	Produits inférieurs CHF 298.44
81 Agriculture	- 270.00	- 150.00	- conforme au budget
82 Sylviculture	20 484.56	20 808.00	
84 Tourisme	- 4 355.00	- 4 500.00	
9 FINANCES ET IMPÔTS	4 942 343.61	4 730 520.19	Produits supérieurs CHF 211'823.42
91 Impôts	4 320 239.08	4 033 166.00	Augmentation des impôts PP
93 Péréquation financière intercommunale	408 803.00	408 803.00	Facturation extraordinaire de rappels d'impôts
95 Part aux recettes sans affectation	117 989.50	118 969.00	Diminution des revenus locatifs due aux travaux et vacants
96 Administration de la fortune et de la dette	92 084.15	134 801.50	
97 Redistributions	376.85	400.00	
99 Postes non ventilables	2 851.03	34 380.69	
RESULTAT	117 546.11	- 164 342.58	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Compte et libellé	Budget selon crédit voté en assemblée communale	Etat des dépenses annuelles	Montants investis par années
2170.5040.00	CHF 210'000.00	Montant dépensé en 2024	CHF 4'128.05
Rénovation thermique	Voté le 12.12.2023	Total des dépenses - 31.12.2024	CHF 4'128.05
Bât Ecole de Sâles			INVESTISSEMENT EN COURS
3410.5040.10	CHF 271'436.00	Montant dépensé en 2024	CHF 0.00
Installations panneaux photovoltaïques	Voté le 14.05.2024	Total des dépenses - 31.12.2024	CHF 0.00
Bât Centre sportif			INVESTISSEMENT EN COURS
6150.5010.11	CHF 1'780'000.00	Montant dépensé en 2021	CHF 24'636.35
Aménagement route de Romanens, secteur village	Voté le 01.12.2020	Montant dépensé en 2022	CHF 34'265.55
		Montant dépensé en 2023	CHF 877'711.95
		Montant dépensé en 2024	CHF 702'234.80
		Total des dépenses - 31.12.2024	CHF 1'638'848.65
			INVESTISSEMENT EN COURS
6150.5010.20	CHF 40'000.00	Montant dépensé en 2024	CHF 32'450.35
Réfection route du Charpentier	Voté le	Total des dépenses au 31.12.21	CHF 32'450.35
		Solde investissement	CHF 7'549.65
			INVESTISSEMENT TERMINE
6150.5060.00	CHF 104'000.00	Montant dépensé en 2024	CHF 102'315.00
Achat véhicule Pony	Voté le 12.12.2023	Total des dépenses au 31.12.24	CHF 102'315.00
		Solde investissement	CHF 1'685.00
			INVESTISSEMENT TERMINE
7416.5020.00	CHF 220'117.00	Montant dépensé en 2024	CHF 49'146.35
Travaux revitalisation de la Sionge	Voté le 14.05.2024	Total des dépenses - 31.12.2024	CHF 49'146.35
	Coût : CHF 4'750'000.00		
	Subv: CHF -4'335'076.00		
	Part: CHF -414'924.00		
			INVESTISSEMENT EN COURS
8200.5010.01	CHF 160'000.00	Montant dépensé en 2023	CHF 949.05
Réfection route forestière Maules	voté le 18.05.2021	Montant dépensé en 2024	CHF 296'708.25
		Total des dépenses - 31.12.2024	CHF 297'657.30
		./. SUBV.	CHF - 227'726.33
		Solde investissement	CHF 90'069.03
			INVESTISSEMENT TERMINE
Patrimoine financier	CHF 1'570'000.00	Montant dépensé au 31.12.24	CHF 2'114'730.67
Rénovation, agrandissement	voté le 18.05.2021	./. Réserve comptable bâtiment	CHF - 880'000.00
Bâtiment La Rosaire 31			CHF 1'234'730.67
			INVESTISSEMENT EN COURS
Agrandissement, rénovation	CHF 4'500'00.00	Montant dépensé au 31.12.24	CHF 181'035.10
Bât. Ancienne Ecole 10			INVESTISSEMENT EN COURS
Rénovation toiture	CHF 96'000.00	Montant dépensé au 31.12.24	CHF 82'713.40
Bât. Halle d'exposition	voté le 13.12.2022	Solde investissement	CHF 13'286.60
			INVESTISSEMENT TERMINE

INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE 2025

Crédit d'étude pour les bâtiments scolaires

Au cours de ces prochaines années, le Cercle scolaire Sâles-Vaulruz fera face à un défi majeur : le nombre croissant d'élèves dépassera la capacité des infrastructures scolaires !

Avec la population actuelle des deux communes, les effectifs passeront de 236 élèves (chiffre de la rentrée scolaire 2024-2025), à 261 élèves, pour la rentrée 2026-2027. Cela impose alors l'ouverture d'une classe supplémentaire. De plus, selon les prévisions pour 2035, plus de 300 élèves sont attendus. Cela nécessitera la création de classes. Cette estimation tient compte de l'accroissement démographique lié aux futures constructions prévues sur les territoires de Sâles et Vaulruz.

Comme la loi scolaire le prévoit, les salles isolées, situées dans les villages, devront être regroupées au sein d'un complexe. Cette obligation légale ainsi que la hausse des effectifs engendrent un manque de locaux disponibles. La planification de nouvelles infrastructures adéquates est donc indispensable.

Les Conseils communaux de Sâles et Vaulruz se sont rencontrés à plusieurs reprises et envisagent de mandater un·e architecte, afin d'étudier les solutions possibles, sur les territoires de nos deux communes. Cela permettra ainsi de définir les besoins pour garantir un environnement d'apprentissage de qualité et d'anticiper l'avenir.

À cet effet, les Conseils communaux sollicitent votre approbation pour **un crédit d'étude de CHF 60'000.—**, destiné à financer ce mandat. **Ce montant, estimé auprès de trois bureaux d'architectes, sera réparti entre les communes, selon les modalités habituelles du Cercle scolaire Sâles-Vaulruz :**

- * 50% par rapport à la population légale ;
- * 50% par rapport au nombre d'élèves au 30 septembre de l'année scolaire en cours.

La part communale de Sâles avoisinera les CHF 35'000.—. Cet investissement sera financé par les liquidités, avec un taux d'amortissement de 10%, soit CHF 3'500.— par année.

Ce projet revêt une importance capitale pour répondre à l'évolution démographique et garantir des conditions d'accueil adaptées aux besoins éducatifs pour les élèves.

Marie-Chantal Pasquier, Conseillère communale



FAUX POLICIERS / FAUX BANQUIERS
ARNAQUE
SOYEZ VIGILANTS!

Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone ou se présente à votre domicile.

Ne vous laissez pas déstabiliser par de tels appels ou visites.

RACCROCHEZ/N'OUVREZ PAS ET APPELEZ LE 117

POLICE

TRAVAUX EN COURS

Bâtiment administratif - La Rosaire 31

La pose de barrières, sur les balcons, et du marquage des places de stationnement sont prévus pour ce printemps 2025. Par ailleurs, l'aménagement de la place de jeux débutera bientôt, et sera en parfaite harmonie avec le restaurant voisin afin que, petits et grands, puissent en profiter.

Ancienne-École 10 à Sâles

Le dossier de mise à l'enquête touche à sa fin. Nous espérons recevoir le permis de construire dans les prochaines semaines. Ainsi, nous pourrions lancer l'appel d'offres pour le mandat d'architecte, en vue de la phase d'exécution.

Boulangerie - La Rosaire 2

L'assainissement de l'installation de chauffage est terminé. Les travaux de démontage, d'évacuation et de maçonnerie intérieure sont en cours, tandis que les autres lots ont été adjugés ou sont sur le point de l'être.

Le dossier de mise à l'enquête a été déposé. La Préfecture a toutefois autorisé le démarrage anticipé des travaux.

Dans le cas où le calendrier serait respecté, la remise du chantier est attendue pour la fin mai 2025. Ainsi, les travaux de rafraîchissement, de transformation et de rénovation de la boulangerie seraient achevés, dans les délais impartis.

Stéphane Baechler, Vice-Syndic

Revitalisation de la Sionge

Les communes de La Verrerie, Sâles et Vulruz ont approuvé la participation aux travaux de revitalisation de la Sionge. Ce projet s'étend de la route cantonale Vulruz-Semsales, jusqu'au hameau de la Sionge. Il inclut la reprise du collecteur de drainage de La Verrerie et son déversement dans la Sionge.

Le comité de pilotage, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs et le Service de l'environnement (SEn), prépare un dossier en vue d'une mise à l'enquête ordinaire prévue à l'automne 2025. Cela nécessite des emprises sur des terrains privés, avec des compensations pour les agriculteurs·trices concerné·e·s, sur environ 7'000 m² en rive gauche de la Sionge. Des conventions ont été signées avec les propriétaires.

Un échange de terrain aura lieu entre Sâles et Vulruz, afin de rétablir les surfaces agricoles perdues par les travaux. En compensation, la commune de Vulruz a acquis une parcelle de 29'000 m², sur le territoire de Sâles.

Les terres issues du terrassement resteront dans la zone de la revitalisation. Cela permettra des économies et des améliorations pour certain·e·s propriétaires. Le projet inclut aussi la reprise du collecteur principal de drainage à la « Gouille à Jean ».

Dans le cas où aucune difficulté majeure ne serait rencontrée, les travaux pourraient débuter à l'hiver 2025-2026.

Au nom du Comité de la Revitalisation de la Sionge, Pierre Morand, Secrétaire

Route de l'Abbé Bovet et secteur Mauborget - Les Barattes

Le Service des ponts et chaussées (SPC) a prévu, dans le cadre de l'entretien des routes cantonales, des travaux de réfection de revêtement.

Ces derniers sont prévus au printemps 2026, sous réserve des disponibilités financières, des conditions météorologiques et en fonction de l'adjudication que prononcera le Conseil d'Etat.

Dans le cas où un·e citoyen·ne envisagerait d'établir ou de construire une installation proche du domaine public, telle qu'une conduite d'eau, d'égout, ou autre, il·elle est invité·e à en faire part à la commune, **d'ici au samedi 31 mai 2025**. Passé ce délai, le SPC ne pourra entrer en matière.

Nous vous remercions de votre collaboration et compréhension !



ROUTES - RAPPELS DE BONNE CONDUITE

Feux des véhicules

La visibilité est synonyme de sécurité, pour vous et les autres usagers de la route, pensez à contrôler les feux de vos automobiles, remorques, cyclomoteurs, etc.

Respect de la vitesse de sécurité

De façon générale, nous remarquons le bon respect de la vitesse maximale autorisée. Au vu de l'ouverture prochaine de la boulangerie, nous vous prions d'être attentifs·ves aux piétons·nes. En effet, après de nombreuses requêtes, il ne nous est pas autorisé d'implanter un passage prévu à cet effet, selon le Service des ponts et chaussées (SPC).

Stationnement longue durée interdit

Le parcage prolongé, sur les parking communaux de Sâles, n'est pas autorisé. Les véhicules laissés sur place de manière abusive peuvent être signalés à la Police. Cette règle vise à garantir la disponibilité des places pour tous les usagers.

En direction de la déchetterie...

Sur votre chemin, il est possible que des objets se perdent. Si vous constatez un allègement de votre chargement, normalement équipé d'un filet, veuillez récupérer le matériel.

Propreté

La terre collée aux roues des tracteurs et autres engins ne fait pas bon ménage avec les routes. Le Conseil communal rappelle que "quiconque souille une infrastructure de mobilité est tenu de la remettre en état sans délai. À défaut, la remise en état est effectuée par les services publics, aux frais de la personne responsable », art. 127, al. 2 de la Loi sur la mobilité (LMob).

Purin

Lors de l'épandage de purin sur les champs en bordure de route, une bande tampon sans purin de 50 cm doit être respectée, selon le site internet de l'AGRIDEA. Il ne vous en sera pas voulu si une bordure plus grande est gardée, mais point plus étroite.

Le Conseil communal vous remercie de votre collaboration.

IMPÔTS COMMUNAUX

Comment les acomptes sont-ils calculés ?

Les impôts demandés sont provisoires. Les acomptes sont calculés sur la base des dernières données connues, soit le dernier avis de taxation ou les impôts de l'année précédente, dans le cas où celui-ci ne serait pas encore établi.

Que dois-je entreprendre si les acomptes ne correspondent plus à la réalité (par ex. revenu anormal extraordinaire, arrêt durable de l'activité durant l'année en cours, etc.) ?

Vous avez la possibilité de contacter le service finances et impôts de la commune afin de modifier le montant de vos acomptes.

Vous pouvez aussi payer un montant total d'acomptes inférieur à celui qui vous a été facturé, en fonction de vos estimations, sans en informer ledit service. Toutefois, nous vous rendons attentif·ve au fait que, si votre décompte final s'avère plus élevé qu'anticipé lors de vos paiements, des intérêts moratoires seront dus.

À quoi sert la QR-facture intitulée « Acompte volontaire » ?

En début d'année, lorsque vous remplissez votre déclaration d'impôts, vous pouvez calculer votre revenu et fortune imposables. Si, à ce moment-là, vous deviez constater que l'impôt réellement dû est plus élevé que les acomptes payés, en tenant compte de l'impôt anticipé, il est possible, jusqu'au 30 avril, de compléter le versement de vos acomptes.

Je vais me marier au cours de l'année. Dois-je l'annoncer au service des contributions ?

Non, les acomptes d'impôts sont adaptés à la nouvelle situation si le mariage intervient avant l'envoi de ces derniers. Les personnes qui se marient pendant l'année seront imposées ensemble, pour toute la période fiscale. Ainsi, les revenus, fortunes et impôts anticipés des deux conjoints seront cumulés pour le calcul des acomptes. Les versements effectués par l'époux et sa conjointe avant le mariage seront portés en déduction de l'impôt dû par le couple.

Je vais prochainement quitter le canton, mais je conserve mon domicile en Suisse. Qu'en est-il des acomptes déjà versés ?

Le canton de domicile au 31 décembre de l'année est compétent pour l'ensemble de la période fiscale. Les acomptes vous seront remboursés lorsque votre départ aura été officialisé par les contrôles des habitants de vos deux communes (celle de départ et d'arrivée).

Je vais prochainement changer de commune à l'intérieur du canton. Qu'en est-il des acomptes déjà versés ?

Vous êtes imposé·e par rapport à la durée de votre séjour dans les communes concernées. Pour l'adaptation de vos acomptes, les communes qui s'occupent elles-mêmes de l'encaissement sont compétentes.



MESSAGE DU CONSEIL DES PARENTS

Poste à repourvoir au sein du Conseil

Avec l'entrée en vigueur de la loi scolaire (art. 31 LS) et son règlement d'exécution (art. 58 à 61 RLS), le Conseil communal, en collaboration avec la Directrice d'établissement, a mis en place un Conseil des parents en 2019.

Ce dernier est composé de dix membres dont six parents d'élèves (trois parents domiciliés à Sâles ainsi que trois à Vaulruz), de la Directrice d'établissement, d'un représentant du corps enseignant ainsi que des deux membres des Conseils communaux de Sâles et Vaulruz, en charge des écoles.



Pour faire suite à la démission, au 31 juillet 2025, d'une parente domiciliée sur la commune de Sâles, **nous recherchons un-e successeur, dès le 1^{er} août 2025.**

Les personnes intéressées doivent avoir, au minimum, un-e enfant scolarisé-e au sein du Cercle scolaire de Sâles-Vaulruz.

Les tâches suivantes sont dévolues :

- * échanger des informations et des propositions sur l'établissement scolaire, la collaboration entre les communes, l'école et les parents, ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude ;
- * défendre les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves de manière générale ;
- * exécuter ou organiser des actions ou des tâches en lien avec la vie de l'établissement scolaire, en coordination avec la direction de l'école et les communes.

Le Conseil des parents n'a aucune compétence décisionnelle ; il n'est que consultatif.

Intéressé-e à rejoindre le Conseil des parents ? Vous êtes prié-e d'adresser une brève motivation par courriel à commune@sales.ch ou par courrier à Administration communale, Conseil des parents, Route de la Rosaire 31, 1625 Sâles, **jusqu'au 15 mai 2025.**

Le choix du/de la candidat-e se fera par le Conseil communal de Sâles, selon les critères figurant sur le règlement scolaire (art. 9 al.3), consultable sur le site internet ou à l'administration communale, durant les heures d'ouverture.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Marie-Chantal Pasquier, Conseillère communale responsable des écoles (marie-chantal.pasquier@sales.ch ou 026 917 82 96)

Le Conseil des parents

VOUS ÊTES UNE PERSONNE FÉRUE D'HISTOIRE DE SÂLES ?

La rédaction des « Quatre font la Une » recherche des passionné-e-s de l'histoire locale.

L'administration communale reçoit parfois des demandes et souhaiterait renseigner la population avec précision. De ce fait, toute contribution sur l'histoire de Sâles et de ses villages est la bienvenue.

De plus, si un fait marquant ou une anecdote mérite d'être partagée, nous nous ferons un plaisir de le publier.

Les rédacteurs-trices ainsi que lecteurs-trices de ce journal se feront un plaisir de vous lire, et qui sait, chacun-e y découvrira un pan méconnu de notre patrimoine !

MESSAGE DE LA COMMISSION SENIORS

Programme 2025

Découvrez le calendrier de l'année à venir.

L'ensemble de la Commission a travaillé afin de proposer des activités diversifiées et est preneuse de toutes suggestions, pour les futures programmations. Madame Isabelle Seydoux, Conseillère communale et présidente de la Commission seniors, se tient à votre disposition (isabelle.seydoux@sales.ch ou 079 530 19 33).

Au plaisir de partager un peu de temps avec vous lors de ces rencontres !

Repas des aînés

Venez partager un moment chaleureux autour d'un repas, agrémenté d'animations musicales !

- * samedi 8 novembre 2025, dès 11h, à la Lisière (Sâles)
- * plus d'informations vous seront fournies par courrier personnel, à l'automne 2025



Participez aux activités proposées par le foyer St-Joseph

Jeux de cartes

- * tous les lundis, à 14h30

Messe chantée à la Chapelle

- * tous les mardis, à 10h



Loto de 5 séries

- * tous les 2^e mercredis du mois, à 14h30
- * CHF 3.-/carton

Gym douce

- * tous les jeudis, à 10h

Marche

Balade d'une durée de 1h à 1h30, adaptée au rythme des personnes présentes.

- * mardi 29 avril 2025
- * jeudi 22 mai 2025
- * mercredi 18 juin 2025
- * mercredi 10 septembre 2025
- * jeudi 16 octobre 2025
- * mardi 18 novembre 2025
- * rendez-vous à 9h30, sur la place de l'Auberge de la Couronne
- * gratuit
- * possibilité de se restaurer à l'Auberge de la Couronne, à l'issue de la marche, à votre charge
- * sur inscription auprès de l'administration communale



Visite du Zoo de Servion

Une belle journée en perspective, pleine de découvertes et de moments de convivialité !

- * jeudi 5 juin 2025
- * un courrier d'inscription vous sera envoyé dans le courant du mois de mai 2025



Infos Utiles



- * Si vous n'êtes pas véhiculé·e·s, nous vous organisons un moyen de transport.
- * Pensez également au covoiturage !
- * l'administration communale se tient à votre disposition en cas de besoin et/ou questions (contact en page 2 du présent journal)

Marché de Noël

EMS de la Sionge
SÂLES & VUADENS

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'EMS de la Sionge a le plaisir de vous annoncer l'organisation de son prochain **Marché de Noël**, les 29 et 30 novembre 2025, à la Lisière, à Sâles.

Cet événement festif sera une occasion unique de célébrer l'esprit de Noël dans un cadre convivial et chaleureux, tout en rassemblant les résidants, leurs familles, ainsi que les villageois et villageoises du bassin de la Sionge et toute autre personne souhaitant se joindre aux festivités.

Dans ce contexte, nous faisons appel à vous ! En effet, votre dévouement a grandement contribué à la réussite de nos précédentes manifestations. Pour cela, nous vous sollicitons à nouveau, afin de nous aider à la mise en place et tout au long de la manifestation.

Nous invitons aussi les artisan·e·s à participer à cet événement, pour présenter et vendre leurs créations, ainsi que les prestataires et/ou participant·e·s musicaux pour animer le week-end.

En cas d'intérêt, nous vous remercions de nous transmettre le coupon ci-dessous par :

- * e-mail : resanimation@emsdelasionge.ch
- * courrier : EMS de la Sionge
Service animation
Route Principale 130
1628 Vuadens

Afin de faciliter l'organisation de cet événement, nous vous serions reconnaissants de nous répondre **d'ici au 31 mai 2025**, au plus tard.

Dans l'attente de vous retrouver pour partager la magie de Noël, veuillez agréer, chères lectrices, chers lecteurs, nos salutations distinguées.



Le comité de l'EMS de la Sionge

Coupon réponse

Bénévole o **Artisan/exposant** o **Prestataire/participant musicaux** o

Nom : **Prénom :**

Tél : **E-mail :**

Adresse postale :

Par ma signature, je m'engage à participer au marché de Noël selon l'organisation établie.

Date : **Signature :**

L'EMS de la Sionge vous remercie !



Aux Communes Membres de l'AVGG Et Clients distributeurs

Sâles, le 10 janvier 2025

Informations relatives à la qualité de l'eau

Base légale :

Article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 :

« Toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable pour remettre de l'eau potable aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de la qualité de l'eau potable. »

Nous vous communiquons dès lors le bilan 2024 :

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :															
Tous les échantillons analysés répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques, Un échantillon a été contesté par le SAAV à la suite de la prise d'échantillon après un adoucisseur non signalé chez un abonné															
Dureté totale de l'eau en degrés français :															
<p>Dureté de l'eau en °FH En Suisse, on distingue six classes de dureté, exprimées en degrés français (°FH). 1 °FH correspond à 0,1 millimole d'ions calcium et magnésium par litre d'eau.</p> <p>0-7 Eau très douce 7-15 Eau Douce 15-25 Eau moyennement douce 25-32 Eau assez dure 32-42 Eau dure Plus de 42 Eau très dure</p>	<p>Attalens, Bossonnens, Granges (Basse-Veveyse) °FH 25 ± 4</p> <p>Sâles, La Verrerie, St-Martin, Le Flon, Chapelle, Rue (Gillarens, Promasens), Vuisternens-dt-Romont (Ecasseys, La Joux, La Magne, Lieffrens, Sommentier) °FH 23,3 ± 0,9</p>														
PH :	7.5														
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est de 5 ± 3 Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.														
Provenance de l'eau :															
<p>■ Eausud ■ Remaufens ■ Châtel-St-Denis ■ Barussels</p>	<table border="1"> <tr> <td>Secteur :</td> <td>Chapelle, La Verrerie, Le Flon, Rue (Gillarens, Promasens), Saint-Martin, Sâles, Vuisternens-dt-Romont (Ecasseys, La Joux, La Magne, Lieffrens, Sommentier)</td> <td>EauSud (Charmey, Grandvillard)</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Secteur :</td> <td>Rue (Promasens) Ecublens</td> <td>EauSud (Charmey, Grandvillard) AGSO - Rue</td> <td>99.6 % 0.4 %</td> </tr> <tr> <td>Secteur :</td> <td>Attalens, Bossonnens, Granges</td> <td>EauSud (Charmey, Grandvillard) Châtel-St-Denis Chardonne (Barussels) Remaufens</td> <td>13.4 % 38.8 % 34.4 % 13.4 %</td> </tr> </table>			Secteur :	Chapelle, La Verrerie, Le Flon, Rue (Gillarens, Promasens), Saint-Martin, Sâles, Vuisternens-dt-Romont (Ecasseys, La Joux, La Magne, Lieffrens, Sommentier)	EauSud (Charmey, Grandvillard)	100 %	Secteur :	Rue (Promasens) Ecublens	EauSud (Charmey, Grandvillard) AGSO - Rue	99.6 % 0.4 %	Secteur :	Attalens, Bossonnens, Granges	EauSud (Charmey, Grandvillard) Châtel-St-Denis Chardonne (Barussels) Remaufens	13.4 % 38.8 % 34.4 % 13.4 %
Secteur :	Chapelle, La Verrerie, Le Flon, Rue (Gillarens, Promasens), Saint-Martin, Sâles, Vuisternens-dt-Romont (Ecasseys, La Joux, La Magne, Lieffrens, Sommentier)	EauSud (Charmey, Grandvillard)	100 %												
Secteur :	Rue (Promasens) Ecublens	EauSud (Charmey, Grandvillard) AGSO - Rue	99.6 % 0.4 %												
Secteur :	Attalens, Bossonnens, Granges	EauSud (Charmey, Grandvillard) Châtel-St-Denis Chardonne (Barussels) Remaufens	13.4 % 38.8 % 34.4 % 13.4 %												
<p>Volume d'eau distribué en 2024 : 1 172 842 m³</p>															
Traitement de l'eau :															
EauSud (Grandvillard, Charmey), Remaufens, Châtel-St-Denis, Chardonne (Barussels)			Ultraviolet												

Pour tout renseignement supplémentaire : AVGG

Courriel : info@avgg.ch

LES ENTREPRISES SÂLOISES

La commune communique la liste des entreprises actives sur le territoire, via son site internet .

Dans le but de soutenir le commerce local, le Conseil communal propose également de publier, au fur et à mesure, les coordonnées des entreprises qui en font la demande. Afin de proposer ce service de manière utile et équitable aux lecteurs de « Les Quatre font la Une », il a fixé les règles suivantes :

- * les sociétés ou entreprises sont représentées par une personne physique ;
- * l'entreprise est domiciliée sur la commune ;
- * seules les sociétés ayant demandé à être publiées apparaîtront ;
- * seules les sociétés offrant un service ou des biens utiles aux habitant·e·s de la commune seront publiées ;
- * la publication se fera sous forme de liste, comprenant le nom de l'entreprise, le nom de la personne de contact, le numéro de téléphone ou de portable, l'adresse postale, l'adresse mail et le nom du site internet ;
- * le conseil communal définira seul la pertinence de la publication et de l'ordre de parution, selon les critères ci-dessus.

Intéressé·e ? Faites parvenir vos informations écrites à l'administration communale.

Ludovic Dind

Graphiste et webdesigner

Chemin du Haut-des-Roches 9
1626 Romanens

079 231 73 10 // hello@dindludovic.design // dindludovic.design

Studio de yoga

Julie Castella
Route de Rueyres 16
1626 Romanens

078 719 01 34 // julie@julyoga.ch

Tenons les chiens en laisse du
1^{er} avril au 15 juillet



AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez toutes les informations concernant les manifestations et sociétés organisatrices sur commune-sales.ch. Il vous est possible de nous faire part de vos événements, via notre site internet (page « agenda »).

Pour le détail complet des spectacles de l'Association culturelle La Lisière, rendez-vous sur lalisiere.ch.

N'oubliez pas de faire part de vos événements à La Gruyère Tourisme, elle se fera un plaisir de les partager sur le site internet de l'Union fribourgeoise du Tourisme (fribourgregion.ch).

PAGE OUVERTE À... L'UNION PAROISSIALE DE SÂLES

De la note à la tenue : Chronique des uniformes de l'Union paroissiale de Sâles

L'histoire des uniformes d'une société de musique est un mélange de tradition, de symbolisme et d'innovation. Les costumes, véritables témoins du temps, restent un élément essentiel de l'identité musicale.

Fondée en 1933, l'Union paroissiale de Sâles acquiert ses premiers uniformes d'occasion, auprès de l'Harmonie municipale de Lausanne, en 1939, au prix de CHF 30.— pièce.

Le dimanche de Pâques 1951 marque l'inauguration des deuxièmes uniformes. Remplacés en 1967, ces habits robustes trouvent une seconde vie auprès des agriculteurs, pour puriner pendant l'hiver. Ils tenaient la chaleur et offraient une excellente protection contre le froid, à une époque où les tracteurs n'avaient pas encore de cabine.

Ci-dessous, en 1992, les musiciens, fièrement vêtus de leurs élégantes tenues de 1967, posent pour la photo du libretto de la Fête des musiques de la Gruyère, au Pâquier.



1^{er} rang de g. à dr. :

Francis Pasquier, Gabriel Menoud, Joseph Overney, Christian Wicht, Gilbert Descloux, Olivier Menoud, Joseph Richoz, Gérald Sudan, Jacques Menoud, Bernard Oberson.

2^e rang de g. à dr. :

Daniel Mauron, Bruno Descloux, Gérald Charrière, Hubert Michel, Laurent Oberson, André Menoud, Paul Equey, Bernard Saudan.

3^e rang de g. à dr. :

Jean-Marc Jaquier, Georges Donzallaz, Frédéric Overney, Martial Pugin, Bernard Pittet, Laurent Savary, Georges Bongard.

4^e rang de g. à dr. :

Samuel Descloux, Bertrand Magnin, Nicolas Barras, Jean-François Oberson, Philippe Delabays, Claude Pasquier, Didier Oberson, Francine Oberson.

Porte-drapeau :

René Sudan.

Les costumes actuels, inaugurés en 1993 pour le 60^e anniversaire, ont traversé les années, les saisons et tant d'aventures à nos côtés. Il est désormais nécessaire de tourner la page et d'en écrire une nouvelle. Avec beaucoup d'enthousiasme, les nouveaux uniformes seront inaugurés à l'automne 2025. Pour marquer cette transition significative, l'Union Paroissiale s'associe au chœur mixte de Sâles « La Concorde », qui célèbre ses 70 ans, avec la présentation d'une nouvelle bannière. Ces deux sociétés vous donnent d'ores et déjà rendez-vous :

- 🎵 **le 7 juin 2025** **Eglise de Sâles, 20h**
Concert - Célébration du 70^e de La Concorde
- 🎵 **du 27 mai au 1er juin 2025** **Bulle**
Fête cantonale des musiques fribourgeoises - Grue'Zik
- 🎵 **le 6 septembre 2025** **Sâles**
Balade gourmande – Union Paroissiale et La Concorde
Plus d'informations sur les sites internet des sociétés, prochainement
- 🎵 **le 25 octobre 2025** **Sâles**
Bénédictio des uniformes et de la bannière - Union Paroissiale et La Concorde
Un banquet officiel aura lieu
- 🎵 **du 28 au 30 novembre 2025** **Bulle**
Fête des Céciliennes

Nous espérons vous rencontrer nombreux, pour partager un moment de convivialité et d'amitié, lors de l'une ou l'autre de nos manifestations.



Société de musique L'Union Paroissiale de Sâles
079 603 63 12 | unionparoissialedesales@gmail.com |
unionparoissiale.ch